

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 MARS 2017

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Anne MARQUIS, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, J-Marie MORENVAL, Élisabeth GUYOT, Jacques AUBERT, Nathalie SAGE, Rémy PARRIER, Laetitia MARION, Delphine LABAT GAL, Anthony CATHAUD, Jean-Pierre JOULAIN, Laetitia GUIRONNET.

Absents : Gérard GUÉRIN procuration à Michel RIEU, Blandine MARQUIS procuration à Anne MARQUIS, Sandrine LABAUME procuration à Rémy PARRIER.

Secrétaire de séance : Anne MARQUIS

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

Le compte-rendu est approuvé à 18 voix pour et une voix contre.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Il est rappelé que la commune a l'obligation d'effectuer des travaux pour permettre l'accessibilité des bâtiments communaux. Des devis pour une première tranche de travaux ont été établis. Le coût estimé s'élève à 8 263 € H.T. Il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL).

Accepté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE

L'école élémentaire souhaite être équipée d'un vidéoprojecteur dans chaque classe. Le coût estimé s'élève à 8 015 € H.T.. Il est proposé de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour obtenir une subvention de 40% afin de financer ce projet.

Accepté à l'unanimité

OUVERTURE DE CRÉDITS – COMPLÉMENT

Afin de permettre d'engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, il est proposé d'ouvrir les crédits correspondants pour le chapitre 21.

Accepté à 18 voix pour et une abstention.

AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION ENFANCE-JEUNESSE

La commune est liée par une convention de mutualisation du pôle enfance-jeunesse avec la commune de Tulette pour une durée de 3 ans.

Cette commune propose un avenant à la convention qui modifie les tarifs appliqués aux familles utilisant le centre de loisirs. Ces nouveaux tarifs sont augmentés de 2% à compter des vacances d'été 2017.

Accepté à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'OCCUPATION DU CENTRE MÉDICO SCOLAIRE DE PIERRELATTE

La commune de Pierrelatte sollicite la commune de Suze la Rousse afin qu'elle participe au frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire dont bénéficie les enfants scolarisés dans les écoles de Suze la Rousse.

Les montants demandés sont les suivants :

- année scolaire 2015/2016 : 124,81 €
- année scolaire 2016/2017 : 123,51 €

Accepté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES VOYAGES SCOLAIRES DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

La commune est sollicitée pour attribuer des aides financières pour divers voyages ou séjours scolaires. Il est proposé d'attribuer 30 € par an et par élève suzien de collège ou lycée pour un voyage scolaire.

Accepté à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie de Saint Paul Trois Châteaux nous indique que malgré toutes les tentatives de recouvrement, Madame Janique Prosec reste redevable de la somme 144,22 €.

Il est proposé d'admettre en non-valeur cette somme.

Accepté à l'unanimité.

INDEMNITÉS DES ÉLUS – ACTUALISATION

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités. Il est proposé de modifier les montants alloués en fonction de ces éléments.

Accepté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Les services du contrôle de légalité de la Préfecture ont informé la commune que les 2 délibérations votées par le conseil municipal concernant le RIFSEEP n'étaient pas valables car la commune n'avait mis en place le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.). Ce choix avait été fait en tenant compte des préconisations du Centre de Gestion. L'interprétation des textes réglementaires par la Préfecture étant différente, la commune est contrainte de mettre en place le C.I.A. avec un montant minime. L'attribution individuelle reste à l'appréciation de l'ordonnateur.

Accepté à 18 voix pour et une abstention.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Approuvé à 17 voix pour et 1 abstention.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET GÉNÉRAL

Approuvé à 17 voix pour et 1 abstention.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Approuvé à l'unanimité.

DIVERS

Monsieur le Maire, après l'approbation des comptes administratifs 2016, remercie les 17 conseillers sur 18 qui lui ont témoigné leur confiance. Il précise que l'année 2016 a été une année compliquée en gestion financière avec l'accumulation des baisses des aides de l'Etat et les fortes hausses des retenues (FNGIR + FPIC) sans hausses des impôts et sans recourir à l'emprunt de 350 000 € prévu au budget 2016. L'année a été concernée par de nombreuses absences de personnel (maladie) et donc de nombreux remplacements.

Il précise que la plupart des travaux prévus ont été réalisés et surtout la deuxième tranche de travaux aux écoles. Il remercie particulièrement Hervé Médina, adjoint aux affaires scolaires, pour son énorme travail au quotidien. Il remercie également tout le personnel et en particulier Anne Hilaire pour son efficacité tout au long de l'année. Le Maire remercie les élus qui avaient approuvé le budget 2016 et permis les avancées pour Suze la Rousse dont principalement les travaux aux écoles.

Il annonce que l'année 2017 sera une année de pause en matière d'investissements pour cause financière due aux restrictions de l'Etat. La liste des investissements possibles sera établie et inscrite au budget 2017 au mois d'avril. Tout sera fait pour éviter de recourir à l'emprunt car il faudrait augmenter les impôts et Monsieur le Maire ne le souhaite pas.

Il signale également que 3 bâtiments (ancienne mairie, ancienne église et chapelle Saint Sébastien) vont devoir être fermées au public en raison de la non accessibilité par les personnes à mobilité réduite, ainsi que la salle voûtée. Pour ces raisons et pour le besoin de financement des investissements à venir, nous déciderons de la mise en vente des 3 biens situés dans le Vieux Village.

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- les travaux au relais du château sont en cours.
- Les contrôles des assainissements autonomes vont être effectués par le service SPANC de la communauté de communes.
- Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence tourisme a été transférée à la Communauté de Communes DSP qui va confier cette compétence à un Office de Tourisme Intercommunal.
- Le taux de la Taxe Ordures Ménagères fixée et encaissée par la communauté de communes va nettement augmenter en 2017.
- Nathalie Malburet a obtenu sa mutation à la Communauté de Communes. Elle est remplacée à l'accueil par Sandrine Ricou qui arrive de la mairie de Rochegude.
- Le projet de construction d'un nouveau collège à Suze la Rousse par le Département suit son cours. La commune devra délibérer bientôt pour accepter de s'engager sur certaines dépenses qui lui incomberont.

- En raison des grands vents courant mars, un arbre est tombé sur une borne de sulfatage située en bordure de la propriété d'un viticulteur. Ce propriétaire demande à ce que cette borne soit déplacée car elle serait gênante. La commune n'a pas l'intention de déplacer les bornes de sulfatage qui ont été installées il y a plusieurs décennies pour les viticulteurs avec leur accord.
- Les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable Grand'Rue sont terminés. Il reste à faire la réfection du bitume, conjointement entre le syndicat R.A.O. et la commune.

Il est demandé quelle a été la réaction de Monsieur Russello concernant la décision du conseil municipal pour l'exonération de sa taxe de raccordement à l'assainissement. Monsieur le Maire répond qu'il ne l'a pas encore rencontré.

Il est demandé qui est en charge du SCOT. C'est une compétence de la Communauté de Communes.

Un élu souhaite intégrer la commission d'appel d'offres. Cette demande ne peut pas être acceptée puisque la commission est déjà constituée. En outre, il est précisé que cette commission a peu de chance d'être réunie puisque le seuil de montant minimum de travaux qui impose sa consultation est de 5 000 000 €.

Il est demandé où en est le projet d'extension du relais du château. Le projet de « maison médicale » n'ayant pu aboutir, un permis de construire sera déposé pour un bâtiment supplémentaire.

La séance est levée à 21h30.